

SONEG
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 56.250 euros
Siège social : 3, Rue de Vic
54000 NANCY
397 591 355 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin,

La Société HENRY EXPERTISES ET CONSEILS, Société à responsabilité à associé unique au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 3, Rue de Vic, 54000 NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 396 478 RCS NANCY, Représentée par Monsieur Geoffrey HENRY, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique et Présidente de la société SONEG,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société HENRY EXPERTISES ET CONSEILS, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 Septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 30 Septembre 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 Septembre de l'année suivante.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associée Unique,
Pour la société HENRY EXPERTISES ET CONSEILS,
Monsieur Geoffrey HENRY.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line.